

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre avril à 10 heures, le conseil municipal de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Martine GONNET, Adjointe au Maire.

Etaient présents (18 dont 2 mandats) : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Mme Françoise FAVIER, qui donne pouvoir à Mme Martine GONNET et de M. Patrick GONTARD qui donne pouvoir à Mme Emilie DAL CANTO.

Absents sans mandat (1) : Mme Chloé LOMBARD

Secrétaire de séance : M. Frédéric GIBERT

Vote du procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 28 mars 2025 :

8 voix POUR et 10 voix CONTRE : Mme Françoise FAVIER (mandat), Mme Martine GONNET M. Stéphan BEDOT, Mme Christine SANTARNECCHI-NERI, Mme Stéphanie TONNEL, M. Gilles AYME, M. Patrick GONTARD (mandat), M. Patrick PAC, Mme Emilie DAL CANTO, M. Frédéric PETIT ;

Le procès-verbal n'est pas adopté.

1. FINANCES.

2025-284 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2024.

Rapporteur : Mme Martine GONNET ;

9 voix POUR ;

9 ABSTENTIONS : Mme Françoise FAVIER (mandat), M. Stéphan BEDOT, Mme Christine SANTARNECCHI-NERI, Mme Stéphanie TONNEL, M. Gilles AYME, M. Patrick GONTARD (mandat), M. Patrick PAC, Mme Emilie DAL CANTO, M. Frédéric PETIT ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (18).

2025-285 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2024.

Rapporteur : Mme Martine GONNET ;

Mme le Maire quitte la salle au moment du vote ;

9 voix POUR ;

9 ABSTENTIONS : Mme Françoise FAVIER (mandat), M. Stéphan BEDOT, Mme Christine SANTARNECCHI-NERI, Mme Stéphanie TONNEL, M. Gilles AYME, M. Patrick GONTARD (mandat), M. Patrick PAC, Mme Emilie DAL CANTO, M. Frédéric PETIT ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (17).

2025-286 : BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2024.

Rapporteur : Mme le MAIRE ;

9 voix POUR ;

9 ABSTENTIONS : Mme Françoise FAVIER (mandat), M. Stéphan BEDOT, Mme Christine SANTARNECCHI-NERI, Mme Stéphanie TONNEL, M. Gilles AYME, M. Patrick GONTARD (mandat), M. Patrick PAC, Mme Emilie DAL CANTO, M. Frédéric PETIT ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (18).

2025-287 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2024.

Rapporteur : Mme le MAIRE ;

9 voix POUR ;

9 ABSTENTIONS : Mme Françoise FAVIER (mandat), M. Stéphan BEDOT, Mme Christine SANTARNECCHI-NERI, Mme Stéphanie TONNEL, M. Gilles AYME, M. Patrick GONTARD (mandat), M. Patrick PAC, Mme Emilie DAL CANTO, M. Frédéric PETIT ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (18).

2025-288 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2025.

Rapporteur : Mme le MAIRE ;

9 voix POUR ;

9 ABSTENTIONS : Mme Françoise FAVIER (mandat), M. Stéphan BEDOT, Mme Christine SANTARNECCHI-NERI, Mme Stéphanie TONNEL, M. Gilles AYME, M. Patrick GONTARD (mandat), M. Patrick PAC, Mme Emilie DAL CANTO, M. Frédéric PETIT ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (18).

2025-289 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2025.

Rapporteur : Mme Martine GONNET ;

9 voix POUR ;

9 ABSTENTIONS : Mme Françoise FAVIER (mandat), M. Stéphan BEDOT, Mme Christine SANTARNECCHI-NERI, Mme Stéphanie TONNEL, M. Gilles AYME, M. Patrick GONTARD (mandat), M. Patrick PAC, Mme Emilie DAL CANTO, M. Frédéric PETIT

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (18).

2025-290 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.

Rapporteur : Mme le MAIRE.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (18), sauf :

- Pour l'association Office de Tourisme, M. Stéphan BEDOT ne prend pas part au vote ;
Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (17) ;
- Pour l'association Comité de Jumelage Villamanrique de la Condesa, Mme Sylvie FELINE ne prend pas part au vote ;
Adoptée à la majorité des membres présents et représentés (17) ;
- Pour l'association La Chorale Saintoise, M. Marc LELONG ne prend pas part au vote
Adoptée à la majorité des membres présents et représentés (17).

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

2025-291 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE CONCERNANT UN LITIGE PORTANT SUR UNE ERREUR SUBSTANTIELLE COMMISE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE (ACCM) DANS LE CALCUL DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION.

Rapporteur : M. Eric VICENTE ;

17 voix POUR ;

1 ABSTENTION : Mme Françoise FAVIER

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (18)

2025-292 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE CONCERNANT UN LITIGE PORTANT SUR LA CARENCE À AGIR DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE (ACCM) EN RAPPORT AVEC LA STATION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE.

Rapporteur : Mme le MAIRE.

8 voix POUR ;

10 voix CONTRE : Mme Françoise FAVIER (mandat), Mme Martine GONNET M. Stéphan BEDOT, Mme Christine SANTARNECCHI-NERI, Mme Stéphanie TONNEL, M. Gilles AYME, M. Patrick GONTARD, M. Patrick PAC, Mme Emilie DAL CANTO, M. Frédéric PETIT ;

La délibération est rejetée à la majorité des membres présents et représentés.

Questions diverses :